



# Championnats Régionaux Vétérans

## Saison 2024-2025

### 1) Généralités :

1.1. Les "CHampionnats Régionaux Vétérans SUD" (CHRV) sont une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFbAd, les titres de "Champion Régional SUD" dans les cinq disciplines et les catégories d'âge (Vétérant) suivantes :

- SH, SD, DH, DD & DM.
- V1, V2, V3, V4, V5/V6, V7/V8/V9.

1.2. La gestion et le suivi des CHRV sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue **SUD Provence Alpes Côte d'Azur** de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.3. Un Règlement Particulier, approuvé par le Juge-Arbitre (JA) principal des CHRV, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

### 2) Candidature à l'accueil du CHRV :

2.1. L'organisation opérationnelle des CHRV est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désignés comme "organisateur".

Le candidat à l'organisation des CHRV doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "**Demande d'accueil d'une compétition**".

2.2. Sur les CHRV dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue pour la saison en cours.

2.3. Le règlement particulier des CHRV doit préciser le nombre de joueurs pouvant participer. En cas de faible affluence dans certaines catégories, ces nombres peuvent être augmentés dans les autres catégories.



### **3) Modalités d'inscription et qualification :**

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour des championnats. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- **J-23** : Qualification des joueurs dans leurs **catégories d'âge** suivant le CPPH et date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- **J-22** : Date limite des inscriptions **en ligne sur BadNet**.
- **J-16** : Envoi aux **Joueurs/Clubs/Comités** de la liste des qualifiés et remplaçants.
- **J-13** : Date limite de désistement sans justification.
- **J-8** : Envoi aux **Joueurs/Clubs/Comités** des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer aux CHR.V les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CHR.V.

3.3 Les CHR.V sont ouverts uniquement aux Vétérans. **Les joueurs peuvent se sous-classer dans la catégorie d'âge inférieure (un V3 qui s'inscrit en V2 est un joueur qui demande un sous-classement en V2) uniquement si le sous-classement est fait sur toutes les disciplines où le joueur participe. Les sur-classements (un V3 qui s'inscrit en V4 est un joueur qui demande un sur-classement en V4) sont interdits.**

3.4 Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification de [l'article 3.3](#).

3.5 Les joueurs ou paires qualifiés sont retenus au CPPH, conformément à [l'article 2.3](#) et à [l'article 3.1](#).

3.6 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte). C'est la paire complète qui est mise en LA ou, en cas de WO d'un joueur d'une paire qualifiée, c'est la paire complète qui est repêchée.

3.7 Le paiement des inscriptions est possible uniquement par un club. Les clubs dont les inscriptions ne peuvent pas être retenues sont prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.8 Lorsqu'un joueur participe au CHR.V, ils s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur.

3.9 Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à **25€** quel que soit le nombre de tableaux.

3.10 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.



3.11 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par le club après les CHRV et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription restent acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

#### **4) Tableaux :**

4.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH.

4.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 4 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit de regrouper [avec la catégorie d'âge directement inférieure \(Si 2 joueurs en V3, alors le regroupement ne peut se faire qu'avec les V2\)](#) ou d'annuler plusieurs tableaux. [Aucun autre regroupement de tableaux n'est possible une fois la liste des qualifiés communiquée.](#) Dans ce cas, les joueurs sont informés conformément à [l'article 3.1](#).

#### **5) Organisation des championnats :**

5.1 Les CHRV débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par la CCR.

5.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs.

#### **6) Arbitrage :**

6.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CHRV sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 Les matchs sont en auto-arbitrage, mais l'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes arbitres FFBad et/ou, dans le cadre de la convention FFBad/UNSS, par des jeunes officiels UNSS, sur présentation de leur licence.



## 7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## 8) Respect de la discipline :

8.1 Les CHR V se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CHR V, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.